

ETRANGER



«Une UE qui s'affirme davantage dans un monde changeant»

Les prédictions faites l'année dernière concernant l'importance grandissante des rivalités entre grandes puissances résonnent encore à nos oreilles.

PAGE 4

ECONOMIE



Transport aérien

Le PND va faire de l'aéroport de Lomé un hub régional

L'axe 1 du Plan national de développement (PND) prévoit la mise en place d'un hub logistique d'excellence et le développement d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région. Plusieurs projets seront réalisés d'ici à 2022 dans le cadre...

PAGE 5

Cuisine

La ville de Tsévié au «goût» du Chef Claude Amados

Le Chef cuisinier, Claude Amados était samedi dernier à l'Hôtel Melis Opera à Tsévié. Au cours d'une soirée de gala marquée ...

PAGE 11

Amélioration des conditions socioéconomiques des populations

Faure Gnassingbé inaugure le nouveau marché moderne et les pistes rurales dans la préfecture de Dankpen



PAGE 10



Activités du Chef de l'Etat dans le nord du Togo,

Triple périple et un Conseil des ministres à Kanté

Poursuivant son triple périple dans le nord - inauguration de la mini-centrale solaire de Kountoum, dans le Bassar et la remise officielle d'infrastructures marchandes et sanitaires aux populations de Guérin-Kouka et de Doufelgou, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence de développement Communautaire - le chef de l'Etat a réuni le gouvernement hier dans la ville de Kanté. L'ordre du jour de ce deuxième Conseil des ministres délocalisé du gouvernement Klassou 2, a été consacré à plusieurs nominations, plusieurs décrets, etc. avec des dossiers comme: la sécurité foncière.

PAGE 5

DERNIERES HEURES

A la suite de maître Agboyibor, Jean Kissi fait une sortie des plus attendues

Quelques heures seulement après la sortie du président national du Comité d'action pour le renouveau (Car), le secrétaire général du parti en la personne de Jean Kissi se prononce de vive voix sur les questions déjà abordées par maître Yaovi Agboyibor. Les réformes politiques, les élections locales et surtout l'atmosphère qui règne au sein de la Coalition de l'opposition, sont les sujets qui ont été abordés lors d'une émission hier sur la radio Nana FM.

Décidément, au sein de la Coalition ce n'est plus le grand amour que l'on a connu il y a quelques mois... PAGE 3

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

Une journée avec Awa KANDJIEBE, Bénéficiaire du crédit (APSEF)



PAGE 2



SOMMAIRE

Mifa
Enrôlement des acteurs agricoles dans le bassin de la Kara



P 5

Ifad d'Elavagnon
Les routes menant à l'Institut seront bientôt réhabilitées



P 5

Carte de presse
Bientôt l'ouverture d'une session de délivrance



P 9

Parité genre
La politique d'égalité 50/50 est-elle atteinte au Togo ?



P 10

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

Une journée avec Awa KANDJIEBE, Bénéficiaire du crédit (APSEF)

Le médiateur de la République togolaise, Mme Awa Nana Daboya présentera bientôt un rapport sur les activités qu'elle a menées depuis le début effectif de sa mission. Mais avant la présentation dudit rapport, le médiateur du Togo donne un avant-goût sur ce qui a été fait, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des médiateurs des pays membres de l'espace Uemoa (AMP-Uemoa) ouverte hier mardi 26 février 2019 à Lomé.



Awa KANDJIEBE

Djabargou, préfecture de Tone, à près de 7 km de Dapaong. Dapaong, est selon les Nations Unies la ville la plus pauvre du Togo. Et pour survivre, les habitants pratiquent toutes sortes d'activités, l'agriculture, le commerce, la pêche, l'artisanat, bref des petites activités génératrices de revenus qui leur permettent de joindre les deux bouts et de prendre soin de leurs familles. Dans cette région où existent plusieurs institutions de microfinance partenaires du FNFI, on dénombre également des milliers de bénéficiaires des produits FNFI. Parmi eux, Awa KANDJIEBE, la quarantaine nous accueille au milieu

de sa concession en terre battue. Des briques étalées les unes sur les autres font office de clôture pour cette maison qui abrite pourtant 4 enfants, tous scolarisés. " Je vis ici à Djabargou depuis bientôt 4 décennies. Et depuis toutes ces années, les activités champêtres constituaient pour nous les seules activités génératrices de revenus que nous exerçons ici dans la localité. Mais avec le temps, et avec le nombre croissant des enfants que nous avons, je me suis rendue compte que les recettes que j'avais de mes activités agricoles ne me permettaient pas de subvenir convenablement aux besoins de ma famille. Il me fallait donc trouver

un repère financier pour pouvoir me lancer dans une autre activité génératrice de revenus. C'est donc dans mes tentatives de pouvoir avoir accès au crédit que j'ai été informée de la possibilité qu'offrait le FNFI aux personnes vulnérables de pouvoir avoir accès au financement. Je me suis alors rapprochée de COOPEC SIFA, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI dans la région des savanes et je me suis renseignée sur les possibilités que j'avais de pouvoir avoir accès au financement." C'est justement pour informer davantage les différents bénéficiaires potentiels des produits

FNFI que les 28 PSF partenaires du FNFI organisent périodiquement des séances d'informations couplées d'émissions radios pour permettre à chacun d'avoir les bonnes informations relatives au FNFI.

" J'ai mis toutes les chances de mon côté en me constituant en groupe solidaire, formation technique et gestion de crédit et je me suis vue tout de suite intégrée dans la dynamique de l'inclusion financière. J'ai obtenu progressivement tous les cycles de crédit APSEF, 30.000FCFA, 40.000 FCFA, 50.000FCFA et actuellement je suis à la quatrième tranche de crédit également d'un montant de 50.000 FCFA. Comme vous le voyez, ces différentes tranches de crédit m'ont permis de pouvoir débuter mon activité de transformation de graines de néré en moutarde. J'ai d'abord commencé en achetant des bols de néré que je transformais en moutarde et progressivement, mon activité a grandi et aujourd'hui j'achète des graines de néré en sacs puis je me mets à la transformation. Le début n'a pas été facile, mais comme je me suis donnée tous les moyens de pouvoir réussir mon activité, j'ai foi en ce que je fais et je mets du sérieux dans mon activité."

Désormais Dame Awa est fière de l'activité qu'elle exerce, un sentiment pour elle d'avoir réussi progressivement à bâtir son autonomie et son épanouissement. " J'ai réussi depuis des années à proposer des moutardes de qualité à ma clientèle. Je vends en gros mais aussi en détails.

Les femmes viennent de Dapaong, Cinkassé et les autres villes et villages environnants pour acheter en gros et aller revendre. Tout ceci me donne le sentiment que je propose de très bons produits."

Actuellement, notre interlocutrice a bouclé tous les quatre cycles du crédit APSEF, et pas question pour elle de s'arrêter en si bon chemin, il faut trouver les voies et moyens de renforcer son activité et de passer à échelle. " Présentement, je rends grâce à Dieu parce que j'arrive avec les revenus que je dégage de mon activité à joindre les deux bouts, ce qui me permet de contribuer dans la prise en charge des besoins de ma famille. Mon rêve est de pouvoir aller loin, notamment pouvoir constituer des points de vente permanent à Dapaong et à Cinkassé. Et pour que cela soit effectif je dois pouvoir acheter davantage de graines de nérés et pouvoir avoir deux personnes au moins pour m'aider dans mes activités. Je me suis déjà renseignée auprès de COOPEC SIFA et j'ai été informé qu'il existe un Produit d'Accompagnement Spécial (PAS) dont la vocation est justement de soutenir les bénéficiaires en fin de cycle de APSEF à pouvoir contracter un crédit beaucoup plus conséquent pour pouvoir passer à échelle leurs activités génératrices de revenus. J'ai déjà planifié aller avoir d'autres informations complémentaires pour voir dans quelles conditions je pourrai avoir accès au PAS pour pouvoir aller de l'avant. Je reste convaincue que mon rêve se réalisera.

KD



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG. LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège

Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Essoyodou Awih

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togo Express

Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

...Ou, était-ce juste une entente de façade et de courte durée ? En tout cas au niveau du Car les choses ont beaucoup évolué et la participation du parti aux travaux du regroupement a pris un sérieux coup.

En effet, comme le dit le secrétaire général du parti au bélier noir : « pour une question d'orientations politiques et d'efficacité des actions, le Car suspend sa participation aux activités de la Coalition des 14 partis de l'opposition ».

La Coalition vient donc officiellement de perdre un autre membre, du moins jusqu'à ce que les choses rentrent dans l'ordre. Selon monsieur Kissi, il ne s'agit que d'une suspension. En ce qui concerne le boycott du dernier conclave de la Coalition par son parti, l'ancien député est sans détour : le Car ne veut pas cautionner une stratégie visant à « choisir un Pape pour l'opposition ».

Mais qui a dit que le conclave était organisé pour désigner un Pape pour l'opposition ? Et puis

qui au sein de la Coalition peut et veut se proclamer Pape de l'opposition au moment où l'Union des forces de changement (UFC) occupe la chefferie de l'opposition ? Il revient aux acteurs eux-mêmes de nous éclairer. Monsieur Kissi en sait visiblement quelque chose.

Le secrétaire général du Car fait apparemment une autocritique et s'attend à ce que la Coalition dans son ensemble fasse de même. Lorsqu'on se rappelle que de grands sacrifices ont été consentis par les militants

du regroupement pour ensuite recommencer sans se poser aucune question, c'est inquiétant. « Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'aucun résultat ne soit acquis malgré toute la mobilisation réalisée par la Coalition ? », se demande Jean Kissi. Il est bien placé en tout cas pour répondre puisqu'il était au cœur des événements pendant des mois. Malgré des appels de plusieurs voix autorisées à revenir sur « terre », ils n'ont rien voulu entendre. Aujourd'hui, ils ne pourront que s'en prendre à eux-mêmes. Et justement, il

est temps de mettre balle à terre et d'œuvrer pour le développement du pays. Sur la question de l'organisation des élections locales, le secrétaire général du Car à la suite de son président pense qu'il faut résoudre plusieurs autres problèmes d'abord. On attend de voir si le gouvernement répondra à toutes les exigences de l'opposition avant d'aller à ces élections. Mais attention au « syndrome du 20 décembre » qui recommence à planer.

Edem Dadzie

Activités du Chef de l'Etat dans le nord du Togo, Triple périple et un Conseil des ministres à Kanté

Poursuivant son triple périple dans le nord - inauguration de la mini-centrale solaire de Kountoum, dans le Bassar et la remise officielle d'infrastructures marchandes et sanitaires aux populations de Guérin-Kouka et de Doufelgou, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence de développement Communautaire - le chef de l'Etat a réuni le gouvernement hier dans la ville de Kanté. L'ordre du jour de ce deuxième Conseil des ministres délocalisé du gouvernement Klassou 2, a été consacré à plusieurs nominations, plusieurs décrets, etc. avec des dossiers comme : la sécurité foncière.

Le compte rendu de ce Conseil des ministres n'est pas encore connu. Mais, le choix de Kanté nourrit des interrogations. Kanté est une localité symbole de fortes potentialités agricoles de la partie septentrionale du Togo, elle se trouve à environ 467 km au nord de Lomé dans la préfecture de Kéran, elle est une ville cosmopolite regroupant les Lamba, Temberma, N'gangan, Losso, Kabyè, Kotokoli, Ngnandé, Sola, Moba, Haoussa, Yorouba, Ewé,

Tchokossi, Mossi, Peulh. Le choix de Kanté illustre-t-il ainsi la volonté et la réalité de l'écoute que le gouvernement porte aux enjeux de la production agricole et du bien-être des paysans à travers son ambitieux mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa) qui en endossent une bonne de cette responsabilité? Rien n'est moins sûr.

Lorsque l'on sait que le Mifa est au cœur de nombre d'actions du gouvernement.



Le bain de foule montrant l'attachement des populations de Guérin-Kouka à l'endroit de F. Gnassingbé

Le Mécanisme, r a p p e l o n s - l e , ambitionne ainsi de fédérer tous les acteurs de la chaîne de valeur agricole, leur fournir une assistance technique en vue d'assurer l'industrialisation de l'agriculture, l'essor des Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des Petites et moyennes industries

(MPI). Le Togo espère également, à travers ce fonds innovant pour une agriculture professionnalisée, porter sensiblement la contribution des institutions financières au secteur agricole, intensifier les prêts aux producteurs agricoles pour atteindre 50% de portefeuille total des financements accordés

au secteur et de réduire le taux d'intérêt des crédits agricole de 15 à 7,5%. A terme, le MIFA va contribuer à atténuer les risques liés aux prêts agricoles, remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricoles, booster l'agro-business et lutter efficacement contre la pauvreté.

TM

Connaître Kanté

D'une superficie de 35 km², la Commune de Kanté compte 22.497 habitants. Kanté est entourée des Cantons de Nadoba à l'Est, d'Ataloté à l'Ouest, de Pessidè au Nord et de Défalé au Sud.

Sur le plan de l'éducation, la localité compte 8 Ecoles primaires, 2 maternelles, 3 collèges d'enseignement général (CEG), 1 Collège technique, 1 lycée moderne, 1 lycée technique, un centre informatique et bureautique ; 2 centres de formations : Promo-handicap pour la promotion du braille et du langage gestuel et 1 Cabinet Informatique tenu par des sœurs.

«Une UE qui s'affirme davantage dans un monde changeant»

Les prédictions faites l'année dernière concernant l'importance grandissante des rivalités entre grandes puissances résonnent encore à nos oreilles.

Notre environnement stratégique est, en outre, de plus en plus imprévisible. De nos jours, les grandes puissances remettent ouvertement en cause l'ordre international fondé sur des règles et cherchent à promouvoir d'autres visions d'un monde divisé en sphères d'influence. La rivalité géopolitique avive les tensions et nous fait pressentir une nouvelle «ère de prolifération» susceptible de dégénérer en confrontation militaire involontaire. Le changement climatique devient une menace existentielle alors que le cyberspace et les campagnes de désinformation sont les nouvelles armes du XXI^e siècle.

Pour l'Union européenne, la réponse est limpide: ces défis ne peuvent être relevés que par une approche multilatérale. Ensemble, nous avons les instruments et le poids politique nécessaires pour façonner le futur ordre mondial, pour peu que nous restions unis. C'est pourquoi, au lieu de se retirer de la coopération internationale et des partenariats mondiaux, l'UE renforce son engagement à relever les défis mondiaux de concert avec ses partenaires : cela vaut pour le traité de Paris sur le changement climatique, le plan d'action global commun en matière de non-prolifération, le programme de développement durable à l'horizon 2030, la stratégie de l'UE en matière de connectivité entre l'Asie et l'Europe, ou encore la réforme de l'OMC.

Bien que de tels accords soient, par essence, difficiles à obtenir, nous sommes convaincus qu'ils sont le meilleur moyen pour garantir un environnement mondial plus pacifique, plus prospère et plus sûr. Et ce d'autant plus qu'il est évident qu'aucun pays ne peut à lui seul relever tous ces défis. Je suis persuadée que cette approche est la bonne et le fait que nos partenaires n'aient jamais autant été demandeurs d'une action européenne est révélateur à ce titre.

À chaque occasion qui se présente, la nécessité

d'apporter des réponses communes à des problèmes communs est non seulement soulignée, mais également suivie d'action. C'est pourquoi l'Union européenne s'investit en ce moment dans une coopération internationale et des partenariats élargis, en particulier avec l'OTAN, les Nations unies et des organisations régionales, telles que l'Union africaine et l'ASEAN. Notre coopération trilatérale UE-UA-NU sur des défis communs, tels que la migration, montre combien des solutions multilatérales peuvent contribuer à davantage de sécurité, de stabilité et de prospérité.

Il est ainsi urgent d'agir contre le changement climatique, comme le rapport spécial du GIEC sur les conséquences du réchauffement planétaire nous en a avertis récemment. C'est la logique qui a présidé aux efforts déployés sans relâche par l'UE en vue de parvenir à un heureux dénouement lors de la COP 24 à Katowice. L'UE montrera l'exemple en concrétisant ses propres engagements ambitieux pour 2030. C'est ce qui est ressorti de l'événement de haut niveau sur le climat et la sécurité organisé par l'UE en juin dernier.

Dans le secteur de la sécurité, l'Union européenne continue de s'affirmer comme un garant de la sécurité. Outre son action interne visant à intensifier les efforts communs afin de lutter efficacement contre le terrorisme, la haine et l'extrémisme violent, l'Union est engagée sur le terrain dans 16 opérations de gestion de crise, déployant pour ce faire quelques 4 000 hommes et femmes. En contribuant au renforcement des capacités au Mali, au Niger et en République centrafricaine, en épaulant l'Iraq dans sa réforme du secteur de la sécurité, en luttant contre la piraterie au large des côtes somaliennes ou encore en prévenant toute recrudescence de la violence en Géorgie, l'Union n'a de cesse de consolider la sécurité internationale dans son voisinage et

au-delà. Cette action est assortie d'un engagement permanent dans plus de 40 activités de médiation dans le monde, de la Colombie au Yémen, en passant par les Philippines, et soutenue par une aide financière, l'UE demeurant le premier pourvoyeur d'aide au développement et d'aide humanitaire dans le monde. Tandis que l'Europe assume davantage la responsabilité de sa propre sécurité, le débat sur l'autonomie stratégique européenne est passé au premier plan, non sans susciter de controverses. Cette démarche, toutefois, repose sur un raisonnement simple: en cas de besoin, les Européens doivent être en mesure de protéger et de défendre les intérêts et les valeurs de l'Europe et disposer des capacités d'action nécessaires. Nous souhaitons être capables de coopérer avec des pays tiers à nos conditions.

À cet égard, nous avons intensifié la construction de capacités militaires conjointes grâce à notre coopération structurée permanente (CSP), nous allons augmenter nos investissements conjoints par l'intermédiaire du Fonds européen de la défense, nous nous employons à rationaliser les structures de commandement militaire (MPCC) et avons conclu un pacte pour renforcer la gestion civile des crises. En tant que telles, ces initiatives contribuent aussi à renforcer le pilier européen de l'OTAN et sa contribution à la défense collective.

Une plus grande responsabilité signifie aussi renforcer notre résilience et nos propres capacités en matière d'énergie, d'espace, d'infrastructure et dans d'autres secteurs critiques. Nous autres Européens ne saurions tolérer les tentatives d'ingérence et de déstabilisation sous forme de menaces hybrides et de cyberattaques, d'où l'accent mis actuellement sur le renforcement de nos capacités dans le domaine de la cybersécurité, l'amélioration de la protection des données et les mesures visant à lutter contre la désinformation au moyen du plan d'action



Mme Federica Mogherini, haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères

contre la désinformation récemment adopté.

Il nous faut aussi faire preuve d'une extrême vigilance pour préserver nos acquis en matière de non-prolifération, tels que le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) ou l'accord sur le nucléaire iranien, car les enjeux pour notre propre sécurité sont tout simplement colossaux. Nous ne pouvons tout bonnement pas mettre à bas l'architecture actuelle et repartir de zéro. Nous autres Européens nous efforçons à tous les niveaux de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre des accords existants, tels que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Nous militons également en faveur de l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont le rôle pourrait s'avérer important à l'heure où nous œuvrons à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la RPDC.

Le fait d'assumer de plus grandes responsabilités ne se borne pas toutefois aux questions de défense. La sécurité, de nos jours, revêt également un caractère économique. Cette notion englobe l'importance stratégique de l'euro et la nécessité de veiller à ce que la monnaie unique puisse pleinement jouer son rôle sur la scène internationale. La promotion du rôle international de l'euro fait partie de l'engagement de l'Europe en faveur d'une économie mondiale ouverte, multilatérale et fondée sur des règles. Les effets extraterritoriaux produits par les sanctions

remettent en question la capacité de l'Union à honorer ses engagements politiques. Dans ce contexte, nous mettons au point des mécanismes qui aideront les acteurs économiques à mener des activités commerciales légitimes à l'étranger, tout en les protégeant et en les rassurant.

En tant qu'Européens, nous n'avons pas de temps à perdre et ne pouvons nous permettre d'être moins innovants que les autres. Nous devons moderniser nos façons de faire et nous rapprocher davantage des nouveaux acteurs à l'intersection entre technologies et politique étrangère et de sécurité. C'est pourquoi la Haute Représentante a lancé l'initiative intitulée «Global Tech Panel», avec les PDG de grandes entreprises technologiques, afin de faire en sorte que l'éthique et les règles internationales puissent rester en phase avec le génie humain. Si nous voulons tirer parti de ces opportunités, il nous faut prendre au sérieux leurs implications sur le plan de la sécurité, d'où la récente communication de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle. Tout bien considéré, un multilatéralisme fondé sur des règles et une plus grande autonomie stratégique européenne ne sont pas des objectifs contradictoires. En renforçant sa résilience face aux nouveaux risques, l'Union européenne jouera son rôle dans la redynamisation de l'ordre multilatéral et sera reconnue comme un acteur qui s'affirme dans un monde changeant.

Article original publié dans « The Security Times »

Mifa

«Enrôlement» des acteurs agricoles dans le bassin de la Kara

Des agents de la société Mifa SA (Mécanisme incitatif de financement agricole) sont depuis quelques jours dans la région de la Kara pour l'enrôlement des acteurs agricoles. Sont concernés par cette opération les producteurs, les transformateurs, les distributeurs d'intrants, les transporteurs et leurs propriétés, les spéculations qu'ils produisent, leurs équipements, leurs besoins actuels et futurs.

L'opération qui va se dérouler dans toutes les régions du Togo permettra de connaître les acteurs agricoles, a indiqué le Mifa SA. L'équipe de cette société s'est rendue d'abord dans le canton d'Aloum. Tous les 7 villages du canton seront sillonnés dans le cadre de cette activité. En prélude à cette opération d'identification d'enrôlement des

acteurs agricoles, le Mifa SA a organisé une formation à l'intention d'une cinquantaine d'agents enquêteurs et des collecteurs de données de la Direction des statistiques agricoles, des informatiques et de la Documentation (Dsid) et de l'Icat (Institut de conseil et d'appui technique). La formation va permettre à ces derniers d'être outillés sur

les techniques d'utilisation du nouveau formulaire unique d'enregistrement. Les agents ont également pris possession des grands axes de ce Mécanisme. Ce qui va les aider à mieux expliquer le processus aux agriculteurs.

Pour rappel, un avis à manifestation a été lancé par le Mifa pour la constitution d'une base



Des participants à l'atelier

de données d'offres de services. Selon le Mécanisme, cet avis a pour objectif d'apporter aux acteurs de la chaîne

de valeur agricole les recommandations de fournisseurs de divers services et prestations.

F.T.

Ifad d'Elavagnon

Les routes menant à l'Institut seront bientôt réhabilitées

Environ 4 Km seront aménagés et bitumés dans la préfecture de l'Est-Mono. L'aménagement des voies permettra de faciliter l'accès à l'Institut de formation pour l'agro-développement (Ifad) d'Elavagnon dans la région des Plateaux. Il est également prévu l'aménagement de la voirie interne de cet institut.



Maquette de l'Ifad

Les routes menant à l'Institut de formation pour l'agro-développement d'Elavagnon et la voirie de cet institut seront aménagées. Les travaux ont pour objectif de permettre aux étudiants d'accéder facilement à l'Ifad. L'Institut va former des ressources humaines qualifiées pour générer la transformation structurelle de l'agriculture. Les étudiants de cet institut seront formés dans la filière de l'élevage des espèces aquatiques à des fins commerciales.

Le projet de construction de route aux alentours de l'Institut de formation pour l'agro-développement devrait être soutenu par les reliquats du projet de réhabilitation de routes et de facilitation du transport sur le corridor Lomé-Cinkassé-Ouagadougou. Ces fonds vont servir au financement

du programme d'actions prioritaires en matière d'infrastructures routières. L'Institut de formation pour l'agro-développement d'Elavagnon est le premier Ifad construit au Togo. Il occupe une superficie d'environ 50 hectares. Le gouvernement envisage de construire 10 de ces instituts sur toute l'étendue du territoire national d'ici à 2023. Ils seront construits en fonction des filières et des potentialités des zones d'implantation. Les Ifad vont permettre de fournir une meilleure formation dans le secteur agricole au Togo. Ils seront dotés des outils nécessaires pour permettre aux étudiants d'étudier dans de bonnes conditions. A la fin de leurs études, les apprenants pourront créer leurs propres entreprises.

Avec Togofirst

Transport aérien

Le PND va faire de l'aéroport de Lomé un hub régional

L'axe 1 du Plan national de développement (PND) prévoit la mise en place d'un hub logistique d'excellence et le développement d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région. Plusieurs projets seront réalisés d'ici à 2022 dans le cadre de cet axe. Le gouvernement compte par exemple positionner l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (Aige) comme un hub régional.

Les infrastructures aéroportuaires seront mises en valeur. Cela permettra de faire de l'aéroport de Lomé l'un des plus modernisés et performants de la sous-région.

Pour atteindre cet objectif, le PND prévoit une série d'activités. Parmi elles l'augmentation du niveau de service de l'aéroport pour accueillir plus de personnes avec des services biens adaptés. Le Togo compte capitaliser sur la nouvelle politique de ciel ouvert africain pour renforcer l'offre de destinations couvertes au départ du pays.

L'aéroport international de Niamtougou va aussi jouer un grand rôle dans la mise en œuvre de cette stratégie. Il est prévu la réhabilitation et la modernisation des installations de cet aéroport et sa mise aux normes internationales. Les autorités togolaises vont aussi poursuivre et renforcer les démarches en vue de signer des accords avec des compagnies aériennes internationales pour leur desserte de l'aéroport de Lomé.

Le Togo tirera beaucoup de profits de ces réformes. En faisant de l'aéroport de Lomé un hub régional, le pays sera d'après les prévisions du PND



Aéroport international Gnassingbé Eyadema

un centre majeur du tourisme d'affaires dans la sous-région ouest africaine. Ainsi, les différents types de tourisme, notamment le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et l'écotourisme et le tourisme bleu seront développés. Le Plan prévoit aussi la diversification, l'accroissement et la valorisation de l'offre touristique et hôtelière à travers la labélisation systématique et le rating. Le secteur touristique et hôtelier aura de ce fait plusieurs investissements.

Le Togo sera également positionné comme un centre d'affaires commercial de premier ordre de la sous-région. Il est aussi envisagé la construction

d'un centre de conférence d'une grande capacité pour renforcer l'offre d'accueils de grands événements. Cela permettra au pays d'être une destination de séminaires et de grandes conférences. La mise en place d'une plateforme dédiée au marché de l'exportation, la construction des centres commerciaux et d'exposition, le renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel sont également prévus.

La vision du gouvernement togolais à l'horizon 2022 est de doubler le trafic de passagers de 750 000 en 2016 à 1 500 000 ainsi que le fret de 12 000 à 24 000 tonnes par an.

Félix Tagba

**ASSIGNATION
EN OBTENTION DE TITRE EXECUTOIRE**

(En vertu de l'article 61 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution)

L'an deux mil dix-neuf et le Vingt cinq (25) Février ;
à 16 heures 10 minutes ;

A la requête de la Société NAVITRANS AFRICA - TOGO, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000.000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, Rue des Grand Moulins, Immeuble UNICO 55, D6 B.P. 61198 Lomé, Tél. +228 22 27 56 12 / 22 27 56 14, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié es qualité audit siège ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIÉS, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968, Tél. 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

J'ai Gléda Kakaévi ABASSI-ANEDEGNATO
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le
Tribunal de Première Instance de Lomé,
demeurant en ladite ville, 184 rue des Cygnes
Toboko - Habitat
Soussigné

Donné assignation à la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, sise à Lomé, quartier Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant demeurant et domicilié es qualité audit siège où étant et parlant à : *La requête n'ayant eu résidence ni domicile comme j'ai conformément à l'art. 58 du Code de Procédure Civile, procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Première Instance de Lomé et par insertion dans le journal "TOGO MATIN"*

D'avoir à comparaître le Mardi douze (12) mars 2019, à huit (08) heures, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Lomé, au Palais de Justice de ladite ville ;

Pour :

Suivant connaissance n° COSU6177042180 en date du 26 janvier 2018 de la ligne de transport maritime COSCO SHIPPING LINES CO. LTD, la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, sise à Lomé, quartier Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant demeurant et domicilié es qualité audit siège, a fait convoquer du Port de Syngapour, sur le navire KOTA LARIS au Port de TEMA au GHANA, un (01) conteneur n° CBHU8777339 / Y 890687 disant contenir en tout 1404 cartons de couches pour bébé qui devrait être livré au Port Autonome de Lomé (Pièces n°1) ;

Alors que le conteneur est arrivé au Port Autonome de Lomé, la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL adresse une correspondance à l'exposante pour l'informer de ce qu'elle abandonne ledit conteneur et se refuse de lui payer le coût de ses prestations, en raison, a-t-elle dit, des frais de surestaries auxquels elle dit ne pouvoir faire face (Pièce n°2) ;

Face à cette situation, la requérante a, en vertu d'une ordonnance l'ordonnance à pied de requête n° 3194/2018 rendue le 19 novembre 2018 rendue par le Président du Tribunal de Première

Instance de Lomé et suivant exploit en date du 28 janvier 2019 du Ministère de Maître André T. SAMA BOTCHO, Huissier de Justice à Lomé, fait pratiquer une saisie conservatoire sur les biens meubles corporels de la requise auprès de la société TOGO TERMINAL ;

Ladite saisie ayant été pratiquée sans titre exécutoire, la requérante a intérêt, conformément aux dispositions de l'article 61 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution et en vue de l'obtention d'un titre exécutoire, à saisir le Tribunal de céans pour voir condamner la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL à lui payer les sommes suivantes :

- Principal	4 805 265 F CFA
- Majoré des intérêts de retard	PM
- Et des frais de recouvrement (15%)	720 789 F CFA
- TVA (18%)	129 742 F CFA
- coût de la saisie conservatoire du 28/01/19	250 000 F CFA
- Coût de la dénonciation du 05/02/19	30 000 F CFA
	=====
	5 935 796 F CFA

Soit la somme totale en principal et frais de cinq millions neuf cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize (5 935 796) Francs CFA, sous réserves des intérêts de retard à décompter de la date d'introduction de la présente instance jusqu'à celle du règlement définitif.

PAR CES MOTIFS :

En la forme :

Déclarer recevable la présente action.

Au fond :

- Condamner la société GLOBETREND CONSULTING SARL à payer à la requérante, la somme totale en principal et frais de cinq millions neuf cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize (5 935 796) Francs CFA sous réserves des intérêts de retard à décompter de la date d'introduction de la présente instance jusqu'à celle du règlement définitif ;
- Assortir ledit jugement de l'exécution provisoire nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la requise aux entiers dépens.

**SOUS TOUTES RÉSERVES,
ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE.**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30 000 F CFA.

L'HUISSIER,

COPIE

**DENONCIATION DE SAISIES CONSERVATOIRES DE BIENS MEUBLES
CORPORELS ENTRE LES MAINS D'UN TIERS**

L'an deux mil dix-neuf et le Mardi vingt-cinq (25) Février ;
à 11 heures 30 minutes.

A la requête de la Société NAVITRANS AFRICA - TOGO, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000.000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, Rue des Grand Moulins, Immeuble UNICO 55, 06 B.P. 61198 Lomé, Tél. +228 22 27 56 12 / 22 27 56 14, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié es qualité audit siège ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIÉS, Société d'Avocats, sise à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P.968, Lomé 01, Tél. (00228) 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Agissant en vertu de l'ordonnance à pied de requête n° 3194/2018 rendue le 19 novembre 2018 par laquelle monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé a autorisé la requérante à pratiquer saisie conservatoire sur les biens meubles corporels et incorporels appartenant à la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social à Lomé, quartier Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant demeurant et domicilié es qualité audit siège et dont copie *certifiée conforme* est délaissée en tête de celles des présentes ;

Nous, André T. SAMA BOTCHO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du TOGO et le Tribunal de Première Instance de Lomé y demeurant Djidjole 1074 Av. Pya non loin de la Pharmacie Djidjole Immeuble BETOC - Lomé Soussigné

Avons dénoncé et en tête de celles des présentes, laissé à la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social à Lomé, quartier Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant demeurant et domicilié es qualité audit siège où étant et parlant à : *La requête n'ayant eu résidence ni domicile comme nous avons, conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile Togolais, procédé à la notification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé et par insertion dans le journal TOGO MATIN ainsi que par copie par la poste connaissance par boîte postale.*

Copies :

- de l'ordonnance afin de saisie conservatoire N°3194/2018 rendue le 19 novembre 2018 par Monsieur le Vice-Président du Tribunal de Première Instance de Lomé ;
- et du procès-verbal de saisies conservatoires de biens meubles corporels entre les mains d'un tiers en date du 28 janvier 2019 ;

Et agissant à même requête, j'ai Huissier susdit et soussigné, demeure et élection de domicile que ci-dessus :

- informé la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, représentée par son Gérant de son droit de contester les présentes saisies si leurs conditions de validité ne sont pas réunies et d'en demander la mainlevée devant Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé statuant en matière d'urgence en vertu de l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution ;
- et lui ai rappelé que toutes les autres contestations relatives aux présentes saisies, notamment celles relatives à l'exécution de la saisie, seront portées devant Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé statuant en matière d'urgence en vertu de l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Et de tout ce qui précède, j'ai reproduit sur le présent exploit, les dispositions des articles 62 et 63 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

**REPRODUCTION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 62 ET 63 DE L'ACTE UNIFORME DE
L'OHADA PORTANT ORGANISATION DES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECOUVREMENT ET
DES VOIES D'EXECUTION**

Article 62 :
Même lorsqu'une autorisation préalable n'est pas requise, la juridiction compétente peut, à tout moment, sur la demande du débiteur, le créancier entendu ou appelé, donner mainlevée de la mesure conservatoire si le saisissant ne rapporte pas la preuve que les conditions prescrites par les articles 54, 55, 59, 60 et 61 ci-dessus sont réunies.

Article 63 :
La demande de mainlevée est portée devant la juridiction compétente qui a autorisé la mesure. Si celle-ci a été prise sans autorisation préalable, la demande est portée devant la juridiction du domicile ou du lieu où demeure le débiteur.

Les autres contestations, notamment celles relatives à l'exécution de la mesure, sont portées devant la juridiction compétente du lieu où sont situés les biens saisis.

**SOUS TOUTES RESERVES,
ET POUR QU'IL NE L'IGNORE,**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant des actes susvisés que du présent exploit dont le coût est de 30 000 F CFA.

L'HUISSIER,

Leur ai déclaré que ma requérante pratique par les présentes une saisie-conservatoire du conteneur n°CBHU8777339/ Y 890687 et appartenant à la société GLOBETREND CONSULTING GROUP, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social à Lomé, quartier Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié es qualité audit siège, pour avoir sûreté et paiement de :

- la somme principale de 4 805 265 FCFA
 - majorée des intérêts de droit à compter du 11.09.2018 510 852 F CFA
 - des frais de recouvrement (15%) 720 790 F CFA
 - T.V.A (18%) 129 742 F CFA
 - coût de l'exploit de sommation de payer 30 000 F CFA
 - coût du présent exploit 250 000 F CFA
- =====
- 6 446 649 F CFA

Soit au total la somme de six millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-neuf (6 446 649) F CFA ;

Et de suite, à même requête, étant et parlant comme ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, invité le tiers saisi à me déclarer les biens détenus pour le compte de la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, et parmi ces biens, ceux qui auraient fait l'objet d'une saisie antérieure ;

Indiqué à ce dernier que toute déclaration inexacte ou mensongère, l'expose à être condamné au paiement des causes de la saisie, sans préjudice d'une condamnation à des dommages-intérêts ;

Ce à quoi il m'a été répondu :

Après vérifications le conteneur N° CBHU 8777 339 / Y 890687 est bien présent sur notre pier d'entreposage et n'a pas fait l'objet d'une saisie antérieure.

Et agissant à même requête, demeure et élection de domicile comme ci-dessus, après avoir saisi les biens ci-dessus :

J'ai :

- déclaré au tiers que les biens saisis sont indisponibles, qu'ils sont placés sous sa garde, qu'ils ne peuvent être aliénés ni déplacés, si ce n'est dans le cas prévu par l'article 97 de l'Acte Uniforme portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, sous peines de sanctions pénales, et qu'il est tenu de faire connaître la présente saisie à tout créancier qui procéderait à une nouvelle saisie sur les mêmes biens ;
- placé les biens saisis sous la garde de la société TOGO TERMINAL SA représentée par son Directeur Général et lui ai spécialement rappelé verbalement qu'il peut se prévaloir des dispositions de l'article 112 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution ci- après reproduites ;
- indiqué au tiers saisi qu'il peut faire valoir ses droits sur les biens saisis, par déclaration ou par lettre recommandée avec avis de réception ou tout moyen laissant trace écrite adressé à mon Etude ;
- et avisé le requis (débiteur saisi) de son droit, si les conditions de validité de la présente saisie ne sont pas remplies, d'en demander la mainlevée devant Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé statuant en matière d'urgence conformément aux dispositions de l'article 49 de l'Acte Uniforme portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution et que toutes autres contestations notamment celles relatives à l'exécution de la présente saisie seront portées devant Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, statuant en matière d'urgence conformément aux dispositions de l'article 49 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Personnes ayant assisté aux opérations de saisie :

Nom	Prénoms	Qualité	Signature
M. SIMILAKWE	K.	Chef Centre Juridique	<i>[Signature]</i>



PROCEDURE DE RECouvreMENT DE CREANCES
ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE SAISIE CONSERVATOIRE DE BIENS MEUBLES CORPORELS ENTRE LES MAINS D'UN TIERS

L'an deux mil dix-neuf et le lundi 28 février 2019 à 12 heures, minutes.

A la requête de la Société NAVITRANS AFRICA - TOGO, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000.000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, Rue des Grand Moulins, Immeuble UNICO 55, 06 B.P. 61198 Lomé, Tél. +228 22 27 56 12 / 22 27 56 14, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié es qualité audit siège ;

Assistée de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats, sise à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P.968, Lomé 01, Tél. (00228) 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Agissant en vertu de l'ordonnance à pied de requête n° 3194/2018 rendue le 19 novembre 2018 par laquelle monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé a autorisé la requérante à pratiquer saisie conservatoire sur les biens meubles corporels et incorporels appartenant à la société GLOBETREND CONSULTING GROUP, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social à Lomé, quartier Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant demeurant et domicilié es qualité audit siège et dont copie entière et certifiée conforme est



tête de celle des présentes :
Monsieur André T. SAMA BOTCHO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du TOGO et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé y demeurant Djiéjé 1074 Av. Pya non loin de la Pharmacie Djiéjé Immeuble B270C
M'a été transporté au Port Autonome de Lomé, Mole 2 sous la garde de TOGO TERMINAL

A TOGO TERMINAL, Société Anonyme sise à Lomé, dans la Zone Portuaire, 09 BP. 9192, Tél. 22 23 72 50 représentée par son Directeur Général, demeurant à Lomé et domicilié es-qualités au siège de ladite société, laquelle est détentrice du Mole 2 sis, où étant et parlant :

à Monsieur SIMILAKWE, le chef Centre Juridique au Tribunal de Première Instance de Lomé, qui a reçu copie de l'acte et visé les originaux.

Et informe le Port Autonome de Lomé, pris en la personne de son Directeur Général, demeurant à Lomé et domicilié es-qualité au siège de ladite institution sise dans la Zone Portuaire de Lomé, 01 BP 1225 Lomé 01, Tel : 22 27 02 48, où étant et parlant à :

Les droits réservés et moyennés de l'exploit et pour l'exploit

Reçu de Monsieur BOTCHO, du service juridique près le Tribunal de Première Instance de Lomé, qui a reçu copie de l'acte et visé les originaux.

Et de tout ce qui précède, j'ai reproduit sur le présent exploit :

LES DISPOSITIONS PENALES SANCTIONNANT LE DETOURNEMENT DES OBJETS SAISIS

Article 443 : Le détournement d'objet saisi est le fait, par le saisi, de détruire, de s'approprier, de ne pas restituer ou de faire obstacle aux droits d'autrui sur un objet saisi entre ses mains en garantie des droits d'un créancier et confié à sa garde ou à celle d'un tiers.

Article 444 : Toute personne coupable de détournement d'objet saisi est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à trois (03) ans) et d'une amende d'un million (1.000.000) à trois millions (3.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines.

LES DISPOSITIONS DE L'ACTE UNIFORME PORTANT ORGANISATION DES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECouvreMENT ET DES VOIES D'EXECUTION

Article 62 : Même lorsqu'une autorisation préalable n'est pas requise, la juridiction compétente peut, à tout moment, sur la demande du débiteur, le créancier entendu ou appelé, donner mainlevée de la mesure conservatoire si le saisissant ne rapporte pas la preuve que les conditions prescrites par les articles 54, 55, 59, 60, et 61 ci-dessus sont réunies.

Article 63 : La demande de mainlevée est portée devant la juridiction compétente qui a autorisé la mesure. Si celle-ci a été prise sans autorisation préalable, la demande est portée devant la juridiction du domicile ou du lieu où demeure le débiteur.

Les autres contestations, notamment celles relatives à l'exécution de la mesure, sont portées devant la juridiction compétente du lieu où sont situés les biens saisis.

Article 67 : Les biens saisis sont indisponibles. Si une cause légitime rend leur déplacement nécessaire, le gardien est tenu d'en informer préalablement le créancier, sauf en cas d'urgence absolue.

En tout état de cause il indiquera au créancier le lieu où les biens seront placés.

Article 112 : Le tiers peut refuser la garde des biens saisis. A tout moment, il peut demander à en être déchargé. L'huissier ou l'agent d'exécution pourvu à la nomination d'un gardien et à l'enlèvement des biens.

SOUS TOUTES RESERVES

ET POUR QU'ILS NE L'IGNOIENT

De tout ce qui précède, j'ai rédigé le présent procès-verbal clos à Lomé, le lundi 28 février 2019 à 12 heures 50 minutes et laissé copies tant de l'ordonnance susvisée que du présent exploit dont le coût est de 260 000 FCFA, au requis qui a signé avec moi en tant que partie saisie et gardienne des biens saisis.



J'ai en conséquence, pour garantir le paiement de la somme susvisée de 6 446 649 F CFA, montant des causes du titre ci-dessus, procédé à la saisie du conteneur dont la désignation suit :

0 - N° CBHU 8777 339 / Y 890687

REQUÊTE
À
Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé

La Société NAVITRANS AFRICA - TOGO, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000.000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, Rue des Grand Moulins, Immeuble UNICO 55, 06 B.P. 61198 Lomé, Tél. +228 22 27 56 12 / 22 27 56 14, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié es qualité audit siège ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que suivant connaissance n° COSU6177042180 en date du 26 janvier 2018 de la ligne de transport maritime COSCO SHIPPING LINES CO. LTD, la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, sise à Lomé, quartier Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant demeurant et domicilié es qualité audit siège, a fait convoyer du Port de Singapour, sur le navire KOTA LARIS au Port de TEMA au GHANA, un (01) conteneur n° CBHU8777339 / Y 890687 disant contenir en tout 1404 cartons de couches pour bébé qui devrait être livré au Port Autonome de Lomé (Pièces n°1) ;

Qu'alors que le conteneur est arrivé au Port Autonome de Lomé, la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL adresse une correspondance à l'exposante pour l'informer de ce qu'elle abandonne ledit conteneur et se refuse de lui payer le coût de ses prestations, en raison, a-t-elle dit, des frais de surestaries auxquels elle dit ne pouvoir faire face (Pièce n°2) ;

Qu'à ce jour, la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL reste devoir à l'exposante, la somme totale en principal et frais de cinq millions six cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize (5 655 796) Francs CFA (Pièces n°3 à 7), décomposée comme ci-après :

- Principal	4 805 265 F CFA
- Majoré des intérêts de retard	PM
- Et des frais de recouvrement (15%)	720 789 F CFA
- TVA (18%)	129 742 F CFA

Que cette attitude de la débitrice est de nature à menacer le recouvrement de la créance de l'exposante de sorte que cette dernière n'a d'autre choix que de s'adresser à justice ;

C'est pourquoi, l'exposante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, l'autoriser, en vertu des articles 54 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, à pratiquer saisie conservatoire sur les biens meubles corporels et incorporels appartenant à la société

GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, pour sûreté et garantie de paiement de la somme en principal et frais de cinq millions six cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize (5 655 796) Francs CFA sous réserves des intérêts de retard et autres frais à venir.

Fait à Lomé, le 19 novembre 2018
Pour l'Exposante,
LA SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES

ORDONNANCE N° 3194 2018

Nous, **Kossi KUTUHUN**, Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé ;

Vu la requête ci-dessus, les motifs y exposés ensemble avec les pièces jointes ;

Vu les dispositions des articles 54 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution ;

Disons que la créance réclamée est fondée en son principe et qu'il existe des circonstances de nature à en menacer le recouvrement ;

Autorisons la Société NAVITRANS AFRICA - TOGO, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000.000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, Rue des Grand Moulins, Immeuble UNICO 55, 06 B.P. 61198 Lomé, Tél. +228 22 27 56 12 / 22 27 56 14, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié es qualité audit siège, à faire pratiquer saisie conservatoire sur les biens meubles corporels et incorporels appartenant à la société GLOBETREND CONSULTING GROUP SARL, sise à Baguida, 12 BP 273, représentée par son Gérant demeurant et domicilié es qualité audit siège, et ce pour sûreté et garantie de paiement de la somme en principal et frais de cinq millions six cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize (5 655 796) Francs CFA, sous réserves des intérêts de retard et autres frais à venir.

Pour Copie Certifiée Conforme
Lomé, le 05-02-2019

Fait en notre Cabinet au Palais de Justice
Lomé, le 19 NOV 2018

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
LE JUGE
Amenyo K. AKUATSE

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMSTOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOMÉ?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

Larry Event Day (LED)
Une agence événementielle, Organisation d'événement privé et professionnel Communication, Location d'espaces Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers
AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

SUPERS MARCHES A LOMÉ

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19
COURS DE CAPOEIRA; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZOOMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél: 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél: 22 40 04 99

Pharmacies de garde de Lomé du 25 / 2 / au 04 / 03 / 2019

JEANNE D'ARC	R.-STAR	22 22 08 01
ETOILES	10 AV. N.MARCHE	22 21 88 47
ECLAIR	BÈ AHLIGO	22 22 75 11
OCEANE	RUE OCAM	22 22 62 77
NOTRE-DAME DES APÔTRES	BÈ	22 21 07 22
KODJOVIAKOPE	AV. DUISBOURG	22 21 89 90
AMITIE	SOTED	22 21 74 47
CAMPUS	ADEWI	22 21 56 32
HÔPITAL	FACE CHU-TOKOIN	22 20 08 08
ISIS	NUKAFU	70 44 83 87
PAIX	RÉSIDENCE DU BENIN	22 26 40 91
BAH	HEDZANAWÉ	22 26 03 20
ST PIERRE	SAGBOVILLE	22 26 19 73
SANTA MADONNA	KÉGUÉ	70 01 03 03
MAWULE	BÈ-KPOTA	70 45 91 86
MAËLYS	BÈ KPOTA	22 27 60 19
ADIDOGOME	ADIDOGOMÉ	22 50 54 85
SILOE	APÉDOKOE	90 80 26 39
MAGNIFICAT	YOKOE	70 44 51 59
ACTUELLE	SÉGBÉ	22 51 11 72
VIGUEUR	AGBALEPEDOGAN,	22 51 63 30
ST JOSEPH	KLIKAME	22 25 74 65
LE GALIEN	ADIDOADIN	22 51 71 71
DU POINT E	DJIDJOLÉ	22 51 91 71
NABINE	AGOÈ ANOMÉ	93 36 26 26
VOLONTAS DEÏ	AVÉDJI	70 42 23 60
VITAFLORE	VAKPOSITO	70 40 22 86
ADONAI	AGOÈ-NYIVÉ	22 50 04 05
EMMAÛS	ROUTE DE MISSION TOVÉ	
SHALOM	AGOÈ-CACAVELI	22 51 87 60
APOU ANTOINE	AGOÈ-NYIVÉ	22 19 12 15
TCHÉP'SON	TOGBLÉKOPÉ	70 42 94 41
VERSEAU	BAGUIDA	22 27 34 53
DE L'EDEN	FACE CITÉ BAGUIDA	70 42 13 98

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des États-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Oscars 2019

Le film « Black Panther » encore sacré

« Black Panther », une superproduction américaine, mettant en scène un superhéros noir ne cesse de rafler des récompenses. Ce 18ème film du Studio Marvel a été primé lors de la 91ème cérémonie des Oscars du cinéma, le 24 février dernier à Los Angeles.

Ludwig Goransson, l'auteur de la musique du film Black Panther a reçu l'Oscar de la meilleure musique de film pour Black Panther dans lequel il a collaboré avec des artistes africains comme Baba Maal, le Malien Idrissa Soumaoro. Ce prix, pour le Sénégalais Baba Maal, est une énorme fierté. « Un petit studio qui sort quelque chose qui fait le tour du monde », s'est réjoui l'artiste. Ce dernier

n'a pas hésité à manifester son allégresse face à cette récompense inattendue. « C'est un immense plaisir de se réveiller le matin et qu'on vous dise que vous avez gagné l'Oscar de la musique de film Black Panther. Je remercie Massamba Diop et tous ceux qui m'ont accompagné. C'est une première pour la musique sénégalaise qui remporte un Oscar. Je me suis toujours battu pour que

la musique africaine ait sa place dans l'industrie internationale et cela vient d'aboutir », a déclaré Baba Maal.

Le film « Black Panther » présente Wakanda, une nation africaine technologiquement très avancée. Le film américain dont le personnage principal est T'Challa (Black Panther) relate la question d'intronisation en Afrique avec toutes ses facettes



L'affiche de Black-panther

possibles. Dans le film, la majorité des acteurs sont afro-américains et explorent en long et en large la culture africaine. Depuis sa sortie en 2018,

le film Black Panther ne cesse d'arracher des prix et nominations et ceci sur plusieurs aspects.

Nadia Edodji

Carte de presse

Bientôt l'ouverture d'une session de délivrance

Une session spéciale d'examen des dossiers de déclaration de parution des publications écrites et des dossiers de demande de délivrance de la carte de presse sera organisée du 18 au 22 mars 2019. L'information a été rendue publique le 22 février dernier à travers un communiqué du président de la Haac, Willybrond Télou Pitalounani.

Carte d'identité professionnelle, la carte de presse permet au journaliste de prouver son activité, d'accéder plus facilement à des lieux où il peut obtenir des informations. En effet, ce message est adressé aux promoteurs d'entreprises de presse et des professionnels et techniciens de la communication.

La Haute autorité de

l'audiovisuel et de la communication (Haac) invite donc tous ceux qui sont intéressés par la publication d'organe de presse écrit et les journalistes et techniciens de la communication à faire parvenir à la Haac, leur dossier au plus tard le 8 mars 2019.

Par ailleurs, le président de la Haac rappelle qu'il est organisé qu'une seule

session par trimestre consacrée à l'examen des dossiers de création d'organe de presse écrite et de délivrance de la carte de presse.

Par conséquent, seules les entreprises de presse, dûment constituées en sociétés sont autorisées à créer des organes de presse. Quant aux demandes de délivrance de la carte



Le siège de la Haac

de presse, elles peuvent être formulées par les journalistes ou techniciens de la communication eux-mêmes ou par les directeurs de publication, précise la Haac.

Les renseignements sur les conditions à remplir dans les deux cas peuvent être obtenus auprès des services compétents de la Haac.

N.E.

Réseaux sociaux

L'heure de la résurrection a sonné

Impossible de ne pas tomber sur les vidéos dans lesquelles, se trouve le célèbre et riche pasteur Alph Lukau de l'Afrique du Sud. C'est le buzz du moment sur la toile ces dernières 48 heures. Dans la vidéo, il est question d'une supposée résurrection opérée par le pasteur sud-africain.

Dans une vidéo abondamment relayée sur les réseaux sociaux, l'on voit le pasteur sud-africain ressusciter un mort allongé dans un cercueil. Si les fidèles de l'homme de Dieu soutiennent que « le

ressuscité » a passé deux jours à la morgue de Kings and Queens Real Funeral Services, un responsable de la structure s'inscrit en faux, rapporte Vibe Radio.

« Nous voulons nous éloigner de la supposée résurrection

d'un homme décédé par Alléluia Ministères » qui aurait dans notre morgue. Nous avons été approchés par des membres présumés de la famille du défunt qui nous ont informés qu'ils avaient rencontré un différend

avec un autre fournisseur de services funéraires et voudraient utiliser nos services de transport que nous leur avons offerts. Nous n'avons pas fourni le cercueil, nous n'avons pas non plus stocké le défunt à notre morgue et aucune formalité administrative n'a été faite par notre structure. En tant que fournisseur de services funéraires, nous n'offrons pas de services sans documentation, nous ne rapatrions pas les corps

sans aucun travail en papier », soutient le responsable de la structure, spécialisée des services funéraires.

En attendant que l'affaire soit éclairée ou classée, le challenge bat son plein sur les réseaux sociaux. Une affaire des plus invraisemblables qui donne lieu à des parodies de tout genre. Photos, vidéos... le challenge est au summum sur les réseaux sociaux.

Nadia Edodji

Lire

« L'enfant maudit » d'Honoré de Balzac. Ed Rencontre. Lausanne, 1968 Pp 39-41

« ...Il serra autour de ses reins un large ceinturon de cuir dans la gaine duquel il passa une dague qu'il ne portait pas habituellement. Ces

misérables vêtements lui donnèrent un aspect si effrayant, et il s'avança vers le lit par un mouvement si étrange, que la comtesse crut sa dernière heure arrivée. Ah ! ne nous tuez pas, s'écria-t-elle, laissez-moi mon enfant, et je vous aimerai bien. Vous vous sentez donc bien coupable pour m'offrir comme une rançon de vos fautes

l'amour que vous me devez ? La voix du comte eut un son lugubre sous le velours ; ses amères paroles furent accompagnées d'un regard qui eut la pesanteur du plomb et anéantit la comtesse en tombant sur elle. Mon Dieu, s'écria-t-elle douloureusement, l'innocence serait-elle donc funeste ? Il ne s'agit pas de votre mort, lui

répondit son maître en sortant de la rêverie où il était tombé, mais de faire exactement, et pour l'amour de moi, ce que je réclame en ce moment de vous. Il jeta sur le lit un des deux masques qu'il tenait, et sourit de pitié en voyant le geste de frayeur involontaire qu'arrachait à sa femme le choc si léger du velours noir. - Vous

ne me ferez qu'un mièvre enfant ! s'écria-t-il. Ayez ce masque sur votre visage lorsque je serai de retour, ajouta-t-il. Je ne veux pas qu'un croquant puisse se vanter d'avoir vu la comtesse d'Hérouville ! Pourquoi prendre un homme pour cet office ? demanda-t-elle à voix basse... »

Amélioration des conditions socioéconomiques des populations

Faure Gnassingbé inaugure le nouveau marché moderne et les pistes rurales dans la préfecture de Dankpen

Les populations du canton de Guérin-Kouka (situé à 60 km de Bassar et à 440 km de Lomé) et de ses environs, disposent désormais d'un marché moderne et d'aménagements sanitaires, dignes de leurs noms. Ces infrastructures marchandes et pistes rurales, construites par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadep-Togo) en collaboration avec le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC-Togo), ont été officiellement remises, ce mardi 26 février 2019, aux populations, par le président de la République togolaise, Faure Gnassingbé. Au total 29 unités d'infrastructures réalisées, réparties en 13 domaines. "Désenclaver, promouvoir le développement durable", tel est le leitmotiv que continuent par suivre le président togolais, parrain de la réalisation, et le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes.



Faure Gnassingbé coupant le ruban symbolique à la cérémonie d'inauguration du marché

Le marché de Guérin-Kouka, autrefois, s'animait en plein air. Les commerçant(e)s et marchandises y comprises étaient exposés aux intempéries. Pas de magasins, de boutiques,

ni centres sanitaires et éclairage. Hors, le marché devenait exigu avec l'augmentation des activités commerciales. En vue de répondre à ces difficultés, la communauté a exprimé le besoin

d'avoir une infrastructure moderne adaptée à la taille de leurs activités.

La demande a donc été prise en compte dans la mise en œuvre du Programme d'urgence de développement

communautaire, piloté par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Il n'a donc fallu que 20 mois (du 15 mars 2017 au 14 novembre 2018) à l'Anadep pour construire vingt-neuf (29) unités d'infrastructures dans ce canton de Guérin-Kouka. Un bloc administratif, trois magasins, deux blocs de dix boutiques, deux blocs latrines, huit hangars de type préfectoral, quatre hangars de type cantonal, deux abris volailles, un abri bétail, une boucherie, un dépotoir, un forage, huit réhabilitations de hangars de marché et vingt installations de lampadaires. En plus de ces infrastructures marchandes d'un coût de 470 millions 207 mille 773 francs CFA, la préfecture de Dankpen et son canton Guérin-Kouka bénéficient de 79 km de pistes rurales, soit 4 tronçons de pistes reliant Alloun à Namon; Namon à Guérin-Kouka ; Guérin-Kouka à Kidjaboum; et Kidjaboum à Katchamba. Des pistes aménagées grâce au PUDC avec l'appui du gouvernement japonais,

à raison de 2,5 milliards francs CFA. « Nous nous engageons à prendre soin de ce nouveau marché et d'en faire bon usage. Ce sera notre manière de témoigner de notre gratitude au chef de l'État pour sa volonté sociale », a promis le commandant Aloegnim Gnakou, préfet de Dankpen. Aux côtés du président de la République pour la circonstance, il y avait le ministre du Développement à la base, Victoire Dogbe, celui de l'Agriculture, Noël Baraka, la directrice de l'Anadep, Mme Mazalo Katanga et d'autres autorités compétentes.

Ces actions de responsabilité sociale aussi louables soient-elles ne se limitent pas à la préfecture de Dankpen. Le cap a été mis hier sur la préfecture de Blitta pour le suivi-évaluation du projet Cantine scolaire. Projet s'inscrivant toujours dans les actions de l'ANADEB, chapeautées par le ministère du Développement à la base.

Attipoe Edem Kodjo, à Guérin-Kouka

Parité genre

La politique d'égalité 50/50 est-elle atteinte au Togo ?

Au Togo comme partout ailleurs, les femmes se battent pour se faire une place dans la vie politique et accéder à des postes de responsabilité. Ceci, afin de prouver à la société de quoi elles sont capables. Pour aider ces femmes à atteindre leurs objectifs, le gouvernement togolais œuvre depuis quelques années pour que la parité genre en politique et bien d'autres domaines encore soit une réalité. L'objectif est de permettre aux femmes d'accéder aux postes de responsabilité et d'être des actrices du développement de notre pays.

La femme togolaise tout comme les femmes du monde ne semblent pas être considérées dans la société. Dans leurs familles, leur rôle se limite souvent à donner des enfants et à se soumettre à leur mari. Mais depuis le début du 20ème siècle, plusieurs femmes se sont unies pour défendre leurs droits qui pendant longtemps ont été méprisés. Cette lutte a été faite à travers plusieurs manifestations de femmes pour réclamer l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est dans cette perspective que le président Faure Gnassingbé depuis son arrivée au pouvoir a promis de faire de la parité genre en politique, l'une de ses

préoccupations. Une direction de la promotion féminine (DGPF) est créée au sein du ministère des Affaires sociales et de la Promotion de la femme. Beaucoup d'initiatives dont la révision du code des personnes ont été prises par les autorités, afin de donner plus de responsabilités aux femmes. Il a été alors voté en 2013, la loi modificative du code électoral, obligeant les partis politiques à respecter la parité genre entre hommes-femmes sur les listes de candidatures aux élections législatives et à réduire de moitié le paiement des cautions des candidats de sexe féminin. Malgré tous ces efforts du gouvernement, la

représentation de ses femmes au niveau de l'Assemblée nationale du Togo reste encore très loin de la parité. Nous ne comptons que 15 femmes députés sur 91 (un taux de 16,48 %) au sein de la 6ème législature issue des élections législatives du 20 décembre dernier. Une baisse par rapport à la législature précédente où les femmes étaient au nombre de 17. Dans le nouveau gouvernement, elles ne sont pas également nombreuses. Elles ne sont que 7 sur les 26 ministres nommés par le chef de l'Etat.

Aux femmes de jouer

Il est vrai que la politique de promotion de la femme

n'est pas encore mise en œuvre à 100%, mais la faute est en partie aux femmes, qui manquent d'initiatives. Les femmes togolaises doivent sortir de leurs coquilles et prendre leurs destinées en main pour pouvoir parvenir à la parité genre proprement dite. Les femmes promues à des postes de responsabilité ont d'importants rôles à jouer sur ce plan. Madame Yawa Djibodi Tségan, actuelle présidente de l'Assemblée nationale togolaise élue le 23 janvier dernier, madame Victoire Tomegah Dogbé, ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation,

Mme Tchabignadi Kolani Yentcharé doivent inciter les jeunes filles à leur emboîter le pas.

« Il faut que la femme participe d'abord dans les prises de décisions pour pouvoir travailler dans la parité genre. Il faut faire un plaidoyer pour une action d'envergure où les femmes elles-mêmes se mobilisent. Mais si chacun reste dans son coin et attend que la parité vienne, cela va être difficile », a affirmé Quenum, présidente de Wildaf-Togo, réseau des Femmes, Droit et Développement en Afrique, branche-Togo.

Roxie Badadoko (stagiaire)



COMMUNIQUE RELATIF A L'AFFAIRE JEAN PIERRE FABRE – FIRMIN TEK0 AGBO

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a, à sa demande, rencontré et échangé avec M. Jean Pierre FABRE, président national de l'ANC. Cette démarche fait suite à une correspondance du confrère Firmin TEK0 AGBO qui a souhaité la médiation du CONAPP en vue d'un règlement à l'amiable et d'un éventuel retrait de la plainte dans l'affaire qui l'oppose à Jean Pierre FABRE.

Ce 26 février 2019, une délégation du CONAPP conduite par son président a été reçue en début d'après-midi par le président de l'ANC à son domicile à Kodjoviakopé. Les discussions ont essentiellement porté sur la plainte déposée contre le confrère. La délégation du CONAPP a plaidé pour un règlement à l'amiable de l'affaire qui pourrait être sanctionné par un retrait pur et simple de la plainte.

Tout en saluant la démarche du CONAPP, le président national de l'ANC a manifesté sa volonté d'aller jusqu'au bout en laissant la justice trancher sur ce qu'il considère comme une énième diffamation à l'encontre de sa personne. Alors que le procès a été reporté au 03 Avril prochain, les tractations se poursuivent avec le président national de l'ANC en vue d'un aboutissement heureux de la médiation.

Tout en appelant l'ensemble de la presse à manifester une solidarité confraternelle au confrère Firmin TEK0, le CONAPP tient à rappeler aux uns et aux autres l'importance du respect des règles éthiques et déontologiques qui régissent notre profession.

Le CONAPP salue la disponibilité dont a fait preuve M. Jean Pierre FABRE et espère qu'une suite favorable sera donnée à sa démarche.

Fait à Lomé le 27 février 2019

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP)

Cuisine

La ville de Tsévié au «goût» du Chef Claude Amados

Le Chef cuisinier, Claude Amados était samedi dernier à l'Hôtel Melis Opera à Tsévié. Au cours d'une soirée de gala marquée par des prestations d'artistes à savoir Zizka et Egzoh-G et d'un défilé de mode, il a fait déguster des mets franco-togolais.

Selon M. Amados, il était question de faire déguster au public togolais certains des mets européens qu'il a appris à cuisiner en France et poser ainsi les bases d'un projet de valorisation du métier de cuisinier au Togo.

« J'avais vraiment soif de rentrer pour faire profiter à mes compatriotes ce que je sais faire parce que je travaille tout le temps en Europe.

Cet événement est aussi la base d'un projet de coaching et d'ouverture d'une école de cuisine au Togo, car je veux qu'aujourd'hui un cuisinier fasse bien son travail et soit respecté comme cela se fait ailleurs », a laissé entendre le Chef.

Que de découvertes pour le public : un cocktail de bienvenue à base du Sodabi (boisson locale) mélangé à plusieurs jus, une entrée « nid d'oiseau », un jumelage de carottes et de légumes posés sur un lit de salade, le « filet de maigre », fait du poisson accompagné de pomme de terre creusée et posée sur un lit de ratatouille de légumes, un dessert mixte à mi-chemin

de l'Européenne et de fruits locaux....

Il faut souligner que les artistes de la chanson Zizka et Egzoh-G, de même que le défilé de mode signé Royale Fashion ont assuré l'autre pan de l'émerveillement du public.

« J'ai aimé la soirée et les plats qui ont été servis. Au départ, je ne savais pas que le jeune chef était un Togolais ; c'est à mon arrivée que je l'ai su. Je l'encourage à aller de l'avant et j'invite toute la jeunesse togolaise à lui emboîter le pas dans la culture de l'excellence au travail. Notre souhait est de voir les jeunes évoluer dans leurs entreprises », s'est félicité Patrick Tèvi Bénissan, le Secrétaire Général de



Admiratif du travail du chef Amados, M. Bénissan T. le félicite

la Présidence de la République togolaise.

« Tout ce qu'on a mangé ici, c'est de la qualité. J'ai toujours soutenu Claude et je continuerai par le faire parce qu'il fait son travail avec amour et passion », s'est réjouie Georgette Biova.

Puis les invités se sont

donnés rendez-vous en boîte de nuit, en guise de bouquet final, chaleureusement animé par Gifty Johnson, consultante en events-planning.

Déjà M. Amados annonce une deuxième soirée gala pour octobre à Lomé cette fois avec d'autres surprises.

TM



Bientôt...

PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2018 - 2022

4 mars 2019

LANCEMENT OFFICIEL
A L'HÔTEL 2 FÉVRIER
LOMÉ

Le Togo prend rendez-vous avec son histoire.

Un plan ambitieux, un projet de développement novateur pour transformer profondément l'économie togolaise.

Le **PND** a pour objectif global de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

Les principes directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PND sont :

- (i) leadership et appropriation ;
- (ii) partenariat et redevabilité mutuelle ;
- (iii) gestion axée sur les résultats et durabilité ; et
- (iv) équité, genre et inclusion.

L'orientation à moyen terme du **Plan national de développement 2018-2022** s'appuie sur les

défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale.

Cette orientation est déclinée en trois axes stratégiques qui sont :

- **Axe stratégique 1** : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- **Axe stratégique 2** : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- **Axe stratégique 3** : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

www.republiquetogolaise.com/pnd



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE